PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le mardi 2 juillet 2019, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :
Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Jacques Tessier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Julie Veillette et Jean-Yves Piché.

À 20h05, Julie Bertrand, conseillère et Caroline Poisson, conseillère, se joignent à l'assemblée.

Absent : Bertin Cloutier, conseiller

Rés. 2019-07-199 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-200 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal des séances du mois de mai 2019

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et des dépenses

6. Questions de l'assistance

7. Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 337-2016 concernant les ventes de garage

8. A) Demande de dérogation mineure pour le 109, carré Proteau
   B) Demande de dérogation mineure pour le 330-340, rue Saint-Jacques

9. A) Demande du directeur général/départ à la retraite
   B) Demande de la nouvelle directrice générale
   C) Vacances des employés syndiqués

10. A) Mise à jour des coordonnateurs des mesures d'urgence
    B) Mise en commun de ressources, d'installations et d'équipements avec la Ville de Saint-Tite et les municipalités de Saint-Séverin, Hérouxville et Saint-Adelphe dans le cadre du plan de mesures d'urgence

11. Désignation d'une personne responsable pour les demandes d'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels

12. Offre de services professionnels de Proteckna pour l'étude d'infrastructure pour la réfection de la chaussée des rues Notre-Dame et Saint-Jacques

13. Demande de la famille Davidson pour l'aide à l'entretien du chemin du Lac-Archange

14. Installation d'Internet au poste de surpression

15. Changement des téléphones cellulaires pour le directeur des travaux publics et la directrice des projets spéciaux

16. Contrat de service Ricoh pour logiciel d'archives

17. Demande à la ministre des services publics et de l'approvisionnement et de l'accessibilité, l'Honorable Carla Qualtrough, de revoir l'offre de service de Poste Canada afin de faciliter l'accessibilité aux services de numéraire

18. Achat de calendriers historiques 2020 d'Appartenance Mauricie

19. Publicités :

    A) Hebdo Mékinac : cahier spécial Destination estivale 2019
    B) Hebdo Mékinac : section Gens de Sainte-Thècle

20. Demande d'aide financière :

    A) Fondation québécoise du cancer
    B) Fabrique Saint-Cœur de Marie

21. Vente du terrain lot 6 159 451

22. Changement de l'éclairage à la caserne

23. Offre de Lebel Asphalte pour des réparations d'asphalte

24. Tarification des frais de glace saison 2019-2020

25. Questions de l'assistance

26. Affaires nouvelles :

    a) Grief 2019-01
    b)

27. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-201 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de juin 2019

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019, en apportant la correction demandée pour la résolution 2019-06-189.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance de juin 2019

Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation du Québec

Le MAMH nous informe que le montant d'emprunt 403 797 $ concernant le règlement 363-2019 a été approuvé conformément à la Loi. (RÈGLEMENT NO 363-2019 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU D'EAU USÉE COMPORTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 403 797 $, REMBOURSABLE EN 20 ANS).

Le MAMH nous informe du lancement de l'appel de projets pour l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale qui vise à soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec

Le MELCC nous invite à s'inscrire au Programme Environnement-Plage pour informer la population de la qualité bactériologique des eaux de baignade des plages participantes pour l'ensemble du Québec.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

La CPTAQ nous informe de la date de rencontre pour le dossier de Monsieur Gervais.

La CPTAQ nous informe qu'elle accuse réception de l'avis de prime pour le cautionnement concernant le dossier du 1780, chemin Saint-Michel Sud, mais que celui-ci n'est pas conforme, car la version originale doit leur être acheminée.

La CPTAQ nous informe que la demande d'aliénation en faveur de monsieur Charles Tessier et de madame Sarah Lebel d'une superficie approximative de 10,89 hectares correspondant au lot 4 757 665 a été refusée.

Commission de toponymie du Québec

La commission nous informe de l'officialisation, en date du 14 juin 2019, du nom « Chemin des Trois-Collines ».

Curriculum vitae

Madame Sylvie Magnan nous offre ses services comme commis de bureau.

Fédération québécoise des municipalités du Québec

La FQM nous informe des principes qu'ils ont adopté pour la conduite des pourparlers entourant le renouvellement du Pacte fiscal 2019-2021.

La FQM nous informe qu'elle accueille favorablement l'ambition du gouvernement du Québec dans son projet de loi no 27, Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation qui vise à renforcer la collaboration entre Investissement Québec et les acteurs locaux de développement.

Garage Roger Plamondon

Le Garage Roger Plamondon nous offre ses services pour l'entretien mécanique, le transport et services routiers d'urgence.

Maison des Familles de Mékinac

La Maison des Familles de Mékinac tiens à nous remercier pour notre contribution à tire d'exposant lord de la journée des familles de Mékinac.

Mini-Scribe

Dans le M-S on mentionne que nous devons prendre des dispositions nécessaires pour l'installation de caméra dans certains endroits de la municipalité. Il nous informe sur certaines normes à respecter en matière de protection des renseignements personnels.

Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

La RGMRM nous informe sur les nouvelles mesures à prendre lors de l'arrivé du camion, du lavage de la benne, du déchargement des planchers mobiles et des règles de santé et sécurité selon l'article 217.1 du code criminel.

La RGMRM nous annonce la signature d'un contrat d'achat-vente de gaz naturel renouvelable. Ce GNR proviendra, après de traitement, du biogaz généré par les déchets enfouis au lieu d'enfouissement de la Régie à Saint-Étienne-des-Grès.

La RGMRM nous informe que tout changement au dossier du citoyen concernant les fosses septiques doit obligatoirement être fait par les municipalités.

Stratégie québécoise d'économie d'eau potable

La SQEEP nous informe de sa nouvelle Stratégie québécoise d'économie d'eau potable horizon 2019-2025. Depuis le lancement de 2011, la quantité d'eau distribuée a diminué de 26% et l'objectif à atteindre était de 20%.

UPA Mauricie
UPA Mauricie demande à la CPTAQ un avis concernant la demande de Monsieur Gervais pour l'aliénation de sa terre car celle-ci n'est pas favorable à ce morcellement.

Rés. 2019-07-202 : Dépôt de la correspondance de juin 2019

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois de juin 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-203 : Approbation des comptes de juin 2019

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de juin 2019 au montant de 389 914.14 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

À 20h05, Caroline Poisson, conseillère, et Julie Bertrand, conseillère, se joignent à l'assemblée.

Questions de l’assistance

Aucune question.

Rés. 2019-07-204 : Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 337-2016 concernant les ventes de garage

Il est proposé par Caroline Poisson et appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 337-2016 concernant les ventes de garage.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-205 : Demande de dérogation mineure pour le 109, carré Proteau

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour le 109, carré Proteau concernant le projet d’ajout d’un mur latéral à un abri d’auto situé à 1,65 mètre de la ligne latérale droite du terrain lorsque le règlement de zonage prescrit une distance minimale de 2 mètres, donc dérogatoire de 0,35 mètre;

CONSIDÉRANT que le conseil consultatif en urbanisme suggère au conseil municipal d’accepter la demande de dérogation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la demande de dérogation mineure et autorise l’ajout d’un mur à un abri d’auto côté latéral droit sous condition de respecter les droits de vue prévus au code civil du Québec (C.c.Q., art. 993) et de maintenir un accès arrière en conservant l’arrière de l’abri d’auto ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-206 : Demande de dérogation mineure pour le 330-340, rue Saint-Jacques

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour le 330-340, rue Saint-Jacques concernant l’implantation d’un agrandissement du bâtiment principal existant depuis 2017, situé à 0,00 mètre de la ligne avant du terrain (rue Lavoie) lorsque le bâtiment principal avait un droit acquis d’implantation à 0,03 mètre de la ligne avant du terrain, donc dérogatoire de 0,03 mètre;

CONSIDÉRANT que le conseil consultatif en urbanisme suggère au conseil municipal d’accepter la demande de dérogation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la demande de dérogation mineure visant l'implantation d'un agrandissement du bâtiment principal existant depuis 2017, situé à 0,00 mètre de la ligne avant du terrain (rue Lavoie) lorsque le bâtiment principal avait un droit acquis d'implantation à 0,03 mètre de la ligne avant du terrain, donc dérogatoire de 0,03 mètre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-207 : Demande du directeur général (départ à la retraite)

CONSIDÉRANT l'entente survenue avec le directeur général le 30 janvier 2018;

CONSIDÉRANT la résolution 2018-04-111 concernant la réorganisation municipale effective depuis le 29 juin 2019;

CONSIDÉRANT que le directeur général a des demandes à formuler au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que le directeur général Louis Paillé prenne des congés mobiles et maladies à compter du 10 juin 2019, prenne ses 8 semaines de vacances à compter du 2 juillet 2019 et ensuite le congé prévu au contrat de travail signé le 30 janvier 2018; accepte qu'advenant que le directeur soit demandé de revenir au travail durant la période de vacances ou de congé, que ceux-ci soient reportés à la fin; mais refuse qu'il conserve le IPAD.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-208 : Demande de la nouvelle directrice générale

CONSIDÉRANT que Valérie Fiset est devenue la directrice générale de la Municipalité de Sainte-Thècle depuis le 30 juin 2019, tel que stipulé dans la résolution 2018-04-111;

CONSIDÉRANT que Valérie Fiset fait des demandes au conseil municipal pour son nouveau statut ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte les demandes de la nouvelle directrice générale Valérie Fiset comme suit :

- Son salaire sera ajusté à 36,64$ de l'heure
- Le conseil défraiera les frais mensuels pour son téléphone cellulaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-209 : Vacances des employés syndiqués

CONSIDÉRANT que tous les employés ont signifié leur période de vacances;

CONSIDÉRANT que Sylvain Magnan a demandé 3 semaines de vacances et que le conseil lui en accorde seulement 2 semaines durant la période estivale, tel que permis par l'article 23.06 de la convention collective;

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Autorise les vacances de Yves Vallée telles que demandées et celles-ci seront reportées s'il n'est pas de retour au travail aux dates choisies pour ses vacances;
- Autorise les vacances demandées par Normand Boutet, Danny Dionne et Michel Genois telles que demandées;
- Refuse la modification demandée par Sylvain Magnan le 25 juin et lui demande de se conformer aux vacances demandées le 6 juin pour ses deux premières semaines de vacances, car cette modification nuirait au bon fonctionnement des opérations, refuse sa troisième semaine demandée tel que permis par l'article 23.06 de la convention collective et lui demande de céduler sa troisième semaine de vacances hors de la période estivale débutant en juin et se terminant le 30 septembre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-210 : Mise à jour des coordonnateurs des mesures d'urgence

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des sinistres d'ordre naturel ou technologique;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Sainte-Thècle reconnaît que la Municipalité peut être victime en tout temps;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a mandaté la firme StraTJ pour l'élaboration du nouveau plan de sécurité civile/mesures d'urgence et que ce plan nécessite la nomination d'un coordonnateur des mesures d'urgences;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Valérie Fiset, directrice générale, comme coordonnatrice des mesures d'urgence et nomme Julie Veillette, directrice générale adjointe, comme coordonnatrice substitut aux mesures d'urgence. La coordonnatrice sera responsable de la nomination et du remplacement des différents responsables de mission et de leur substitut en cas d'absence, ainsi que du maintien et de la mise à jour du plan de mesures d'urgence interne. Cette résolution

abroge toutes les nominations antérieures concernant le plan de sécurité civile de notre municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-211 : Résolution autorisant la mise en commun de ressources, d'installations et d'équipements avec la Ville de Saint-Tite et les municipalités de Saint-Séverin, Hérouxville et Saint-Adelphe dans le cadre du plan de mesures d'urgence

CONSIDÉRANT que la municipalité a mandaté la firme StraTJ pour l'élaboration d'un plan de sécurité civile/mesures d'urgence et la préparation de plans d'intervention;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'est regroupée avec la Ville de Saint-Tite et les municipalités de Hérouxville, Saint-Séverin et Saint-Adelphe pour ce dossier;
CONSIDÉRANT que l'élaboration des plans de mesures d'urgence oblige chaque municipalité à prévoir les ressources, les installations et les équipements nécessaires pour agir en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'étant donné leur taille, les municipalités faisant partie du regroupement ne disposent pas de tout ce qui est nécessaire pour intervenir de façon efficace;

CONSIDÉRANT qu'il serait dans l'intérêt de chacune d'entre elles de s'entraider et de mettre en commun des ressources, des installations et des équipements de manière à optimiser les interventions en situation d'urgence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- Que le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la mise en commun de ressources, d'installations et d'équipements avec la Ville de Saint-Tite et les municipalités de Hérouxville, Saint-Séverin et Saint-Adelphe dans le cadre du plan de mesures d'urgence.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés 2019-07-212 : Désignation d'une personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

CONSIDÉRANT que le maire d'une municipalité peut décider de désigner une personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT que la personne inscrite au registre de la Commission d'accès à l'information est madame Louise Rompré, qui n'est plus à l'embauche de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que le maire désigne madame Valérie Fiset, directrice générale, comme responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels et retire le nom actuellement au dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-213 : Offre de services professionnels de Proteckna pour l'étude d'infrastructure pour la réfection de la chaussée des rues Notre-Dame et Saint-Jacques

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle désire faire la réfection des rues Notre-Dame et Saint-Jacques en collaboration avec le Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite commencer la réfection de ces rues en 2020;

CONSIDÉRANT que des études doivent être effectuées cette année afin de pouvoir préparer les plans et devis;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle, par la résolution 2019-05-152 a octroyé l'étude d'infrastructure pour la réfection de la chaussée de la rue Notre-Dame à la firme Protekna au coût de 6 400$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports nous a suggéré de faire faire l'étude de caractérisation de la rue Saint-Jacques en même temps que celle de la rue Notre-Dame afin d'accélérer le processus de préparation des travaux en collaboration avec le Ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle annule la résolution 2019-05-152 et accepte l'offre de Proteckna au montant de 19 600 $ plus taxes pour effectuer la caractérisation des sols sur la rue Notre-Dame et la rue Saint-Jacques.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-214: Demande de la famille Davidson pour l'aide à l'entretien du chemin du Lac-Archange

CONSIDÉRANT les demandes de Monsieur Rémi Davidson au nom de la famille Davidson concernant le chemin du Lac-Archange;

CONSIDÉRANT que ce chemin est un chemin privé, la municipalité n'a pas de juridiction pour demander aux utilisateurs d'effectuer des travaux sur ce chemin;

CONSIDÉRANT que dans la municipalité de Sainte-Thècle, il y a plusieurs chemins privés;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne subventionne aucun chemin privé de sa localité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'accorde pas d'aide financière pour l'entretien du chemin privé du Lac-Archange.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-215 : Installation d'Internet au poste de surpression

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics doit surveiller le débitmètre présent à la station de surpression située au 2641, chemin Saint-Pierre Nord pour assurer une saine gestion de la consommation d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que l'Internet par Telus soit installé au poste de surpression au coût de 60$ plus taxes par mois.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-216 : Changement des téléphones cellulaires pour le directeur des travaux publics et la directrice des projets spéciaux

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics utilise son téléphone fréquemment dans l'exercice de ses fonctions, notamment pour le contrôle à distance de certaines installations;

CONSIDÉRANT que des documents de grande taille, notamment des plans d'aqueduc et d'égout, doivent être conservés sur son téléphone et que celui-ci commence à manquer d'espace disponible et de mémoire pour ouvrir ces documents;

CONSIDÉRANT que la directrice des projets spéciaux aimerait avoir un cellulaire afin d'être facilement joignable lors de réunions ou pour répondre aux demandes faites via ce moyen et que le cellulaire de l'ancien directeur général n'est pas adéquat pour l'usage requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle achete un nouveau téléphone cellulaire de marque Google Pixel 3 64GO au coût de 299,99$ plus taxes ainsi qu'un étui protecteur pour le directeur des travaux publics, fournit un téléphone cellulaire de marque Google Pixel 3a 64GO à 0$ plus taxes ainsi qu'un étui

protecteur pour la directrice des projets spéciaux et modifie le forfait pour avoir 3GO de données partageables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-217 : Contrat de service Ricoh pour logiciel d'archives

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle utilise le logiciel de gestion des archives numériques Content Central de Ricoh;

CONSIDÉRANT que la compagnie Ricoh nous offre de renouveler notre contrat de service pour ce logiciel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle renouvelle son contrat de service avec la compagnie Ricoh pour le logiciel d'archives numériques au coût de 521$ plus taxes pour un an.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-218 : Demande à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement et de l'Accessibilité, l'Honorable Carla Qualtrough de revoir l'offre de service de Poste Canada afin de faciliter l'accessibilité aux services de numéraire

CONSIDÉRANT que Desjardins, souvent la seule institution financière présente dans les villages québécois, retire de plus en plus de guichets automatiques des petites localités restreignant l'accès aux services financiers de proximité en région;

CONSIDÉRANT QUE pour l'économie locale de ces petites communautés, telle que Sainte-Thècle, la disponibilité rapide et facile de numéraire est primordiale, car plusieurs commerces de ces petites communautés dépendent uniquement des transactions en argent comptant;

CONSIDÉRANT QUE le modèle de distribution des institutions financières ne privilégie pas et même exclut les services de proximité bancaires, tel le numéraire dans les petites municipalités;

CONSIDÉRANT que plusieurs modèles européens de services postaux offrent des services de numéraires et que ces modèles fonctionnent bien et répondent aux services financiers de proximité des citoyens;

CONSIDÉRANT que Poste Canada est présente dans la majorité des localités partout au Canada;

CONSIDÉRANT que Poste Canada offre plusieurs services aux citoyens canadiens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle :

- Demande à l'Honorable Carla Qualtrough, ministre des Services publics et de l'Approvisionnement et de l'Accessibilité, de revoir l'offre de service de Poste Canada afin d'offrir un service de guichet distribuant du numéraire pour permettre aux petites localités de demeurer ou de redevenir vitalisée;
- Demande l'appui de l'honorable François-Philippe Champagne, ministre de l'Infrastructure et des collectivités et député de Saint-Maurice – Champlain, de la Fédération québécoise des municipalités, de la Fédération canadienne des municipalités et du préfet de la MRC de Mékinac afin que le ministère des Services publics et de l'Approvisionnement revoie l'offre de service de Poste Canada pour permettre des services financiers de proximité partout au Canada pour préserver ou augmenter la vitalité économique des territoires occupés;
- Demande qu'une copie conforme de la présente résolution soit également transmise pour appui à la FQM, l'UMQ et Poste Canada.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-219 : Appartenance Mauricie/achat de calendriers historiques 2020

CONSIDÉRANT que Appartenance Mauricie société d'histoire régional est un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT qu'il publie à chaque année un calendrier qui vise à faire connaître l'histoire de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que la 25e édition mettra en valeur l'entrepreneuriat et l'innovation en Mauricie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'achat de 25 calendriers historiques d'Appartenance Mauricie au coût de 10 $ chacun.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-220 : Publicité Hebdo Mékinac cahier spécial Destination estivale 2019

CONSIDÉRANT que l'Hebdo Mékinac publie un cahier spécial Destination estivale 2019 qui constitue une bonne publicité pour nos attraits touristiques et activités;

CONSIDÉRANT que l'Hebdo nous offre de prendre une publicité dans ce cahier spécial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

prenne publicité de format ¼ de page dans l'Hebdo Mékinac pour le cahier spécial Destination estivale 2019 au coût de 375$ plus taxes afin d'annoncer nos activités et attraits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-221 : Publicité Hebdo Mékinac section Gens de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que l'Hebdo Mékinac publie une section spéciale Gens de Sainte-Thècle dans son édition du 3 juillet 2019;

CONSIDÉRANT que l'Hebdo Mékinac nous propose de prendre une publicité dans cette édition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle prenne une publicité de 1/8 de page au coût de 188 $ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-222 : Demande d'aide financière de la Fondation québécoise du cancer

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 250 $ à la Fondation québécoise du cancer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-223 : Fabrique Saint-Cœur-de-Marie

CONSIDÉRANT que la Fabrique Saint-Cœur-de-Marie désire souligner le départ des Filles de Jésus qui étaient présentes depuis 107 ans dans la municipalité;

CONSIDÉRANT que la Fabrique Saint-Cœur-de-Marie nous demande d'offrir le vin d'honneur au nom de la municipalité après la messe du 30 juin 2019;

CONSIDÉRANT que la Fabrique Saint-Cœur-de-Marie avait déjà demandé à ce qu'un cadeau soit offert et que la municipalité a fait préparer un panier cadeau de Belle à croquer d'une valeur de 50 $ plus taxes;

CONSIDÉRANT que la demande est arrivée après l'activité et que le montant demandé n'est pas indiqué sur la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

refuse d'offrir le vin d'honneur pour souligner le départ des Filles de Jésus de la municipalité de Sainte-Thècle, ce dimanche 30 juin 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-224 : Vente du terrain lot 6 159 451

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle désire vendre le lot 6 159 451

CONSIDÉRANT que le terrain à vendre a été mis en vente sur le site Internet lespac.com, que les offres devaient nous parvenir au plus tard le 28 juin 2019 à 11h, dans une enveloppe scellée et que le terrain sera vendu au plus offrant, avec une mise minimale de 30 000$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les offres reçues de :

- Alexandre Bacon : 31 135,76$ plus taxes
- René Francoeur : 33 000,00$ plus taxes

CONSIDÉRANT que l'offre la plus élevée comporte des conditions qui diminueraient le prix de vente sous la mise minimale de 30 000$,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse les conditions de monsieur René Francoeur et vende le lot 6 159 451 à monsieur Alexandre Bacon au coût de 31 156,76$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-225 : Offre de Lebel Asphalte pour des réparations d'asphalte

CONSIDÉRANT que suite au dégel du printemps, plusieurs chemins ont été endommagés;

CONSIDÉRANT qu'il y a plusieurs rapiéçages en asphalte a effectué dans divers chemins;

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics a identifié les endroits les plus brisés et a demandé une soumission à Lebel Asphalte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Lebel asphalte au montant de 18 800 $ plus taxes pour des travaux de réparation d'asphalte sur divers rues et chemins de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-226 : Tarification des frais de glace saison 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE la population de la municipalité de Sainte-Thècle utilise le Sportium de St-Tite;

CONSIDÉRANT QUE la grille tarifaire relative à l'entente intermunicipale à l'égard des loisirs est en vigueur depuis 2001;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite désire modifier pour hausser le tarif de 10$ par inscription par le parent et de 15$ par inscription pour la municipalité pour la saison 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire parvenir son consentement ou son objection à cette modification selon le paragraphe E de l'article VI de cette entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la Ville de Saint-Tite modifie la grille tarifaire de l'entente intermunicipale à l'égard des loisirs (Sportium municipal de St-Tite) pour la saison 2019-2020 comme suit :

- Montant à être versé par le parent : 60$ pour l'inscription d'un premier enfant, 50$ pour le deuxième et 40$ pour le troisième (hausse du tarif de 10$ par inscription pour le parent)
- Montant à être versé par la municipalité : 325$ par inscription (hausse du tarif de 15$ par enfant).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Gaston Groleau demande si le début du Petit chemin Saint-Georges sera balayé et si les nids de poule de ce secteur seront réparés.

Affaires nouvelles

Rés. 2019-07-227 : Grief-2019-01

CONSIDÉRANT le grief 2019-01 déposé par Sylvain Magnan, préposé aux travaux publics, concernant ses jours de maladie qui lui ont été payés les 29, 30, 31 mai 2019 et les 3 et 4 juin 2019 alors qu'il refusait de les prendre en vertu de l'article 19.01 de la convention collective ;

CONSIDÉRANT la proposition de règlement de grief qui lui a été soumise le 26 juin 2019 et qu'il a accepté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette

Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle entérine la proposition de règlement du grief 2019-01 signée par les deux parties.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-228: Levée de la séance

À 20h25, il est proposé Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 8 juillet 2019, à 19 heures 55 minutes, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :
Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, et Jean-Yves Piché.

Rés. 2019-07-229 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal pour 18h45;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent ajouter des points à l’ordre du jour, que tous les membres du conseil sont présents, qu’ils renoncent à leur avis de convocation et qu’ils acceptent de retarder la séance à 19h55 afin de pouvoir discuter des points à ajouter à l’ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 19h55 et d'adopter l'ordre du jour modifié suivant :

1. Autorisation de travaux pour le tablier du pont du chemin du Barrage

2. Vacances des employés syndiqués

3. Grief 2019-02

4. Grief 2019-03

5. Questions de l'assistance

6. Levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-230 : Autorisation de travaux pour le tablier du pont du chemin du Barrage

CONSIDÉRANT que la municipalité doit effectuer des travaux de réparations mineures au trop-plein du barrage du lac du Jésuite ;

CONSIDÉRANT qu'il serait plus facile d'effectuer ces travaux si le tablier du pont est enlevé

CONSIDÉRANT que le conseil municipal acceptait de payer le coût des matériaux pour la réfection du tablier du pont ;

CONSIDÉRANT que les propriétaires du chemin du Barrage devaient effectuer eux-mêmes les travaux de réfection du tablier, mais demandent maintenant à ce que la municipalité fasse ces travaux en régie ;

CONSIDÉRANT que les propriétaires du chemin du Barrage sont d'accord pour payer le coût pour faire effectuer ces travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise les employés municipaux à enlever le tablier du pont du chemin du Barrage pour réparer le trop-plein du barrage, changera les morceaux trop abîmés pour être reposés et facturera les propriétaires de ce chemin pour les travaux touchants le tablier du pont.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-231 : Vacances des employés syndiqués

CONSIDÉRANT que certains employés syndiqués ont cédulé des vacances qui ont été refusées par le conseil vu les besoins de l'employeur ;

CONSIDÉRANT que ces employés ont cédulés de nouvelles dates de vacances ;

CONSIDÉRANT que ces dates respectent les besoins de l'employeur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte les nouvelles dates de vacances de Jacques Ricard et Sylvain Magnan, telles que déposées le 4 juillet 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Madame Julie Bertrand, conseillère, indique qu'il y a apparence de conflit d'intérêt dans les deux prochains points, car ils traitent de griefs collectifs et son conjoint est un des employés syndiqués touché par ces griefs. Elle se retire donc de la discussion et s'abstient de voter pour les deux prochains points.

Rés. 2019-07-232 : Griefs 2019-02

CONSIDÉRANT le grief 2019-02 déposé le 4 juillet 2019 concernant la réclamation du syndicat du respect de la loi sur les normes du travail par l'employeur qui stipule que les employés ayant cumulé 3 ans et plus de service continu à la fin de l'année de référence ont droit à 3 semaines continues de vacances ;

CONSIDÉRANT que l'employeur a convenu avec le syndicat d'une limitation quant au choix des vacances des employés pour la période estivale ;

CONSIDÉRANT que les employés peuvent prendre ces 3 semaines de vacances continues entre le 1er janvier et le 31 mai et entre le 1er octobre et le 31 décembre ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un droit de gérance de l'employeur de céduler les vacances selon les besoins de l'employeur et que ce droit nous a été confirmé par la CNESST et par notre avocate ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne fait pas foi au grief 2019-02.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-07-233 : Griefs 2019-03

CONSIDÉRANT le grief 2019-03 déposé le 5 juillet 2019 concernant la décision de

l’employeur de ne pas maintenir le salaire de la personne salariée à sa demande lors des vacances tel qu’indiqué dans l’article 23.01 de la convention collective;

CONSIDÉRANT que l’employeur interprète cet article comme étant un choix entre verser l’indemnité avant la prise de vacances ou verser l’indemnité à la date à laquelle le salaire aurait été versé si l’employé avait travaillé afin que l’employé ne connaisse pas d’arrêt de rémunération;

CONSIDÉRANT que l’employeur verse présentement l’indemnité de vacances au prorata du nombre de semaines de vacances prises versus le nombre de semaines de vacances auquel l’employé a droit selon son interprétation de l’article 23.01

CONSIDÉRANT que notre avocate nous recommande fortement de continuer de verser les vacances selon notre méthode actuelle, car cela pourrait nous occasionner des problèmes avec l’assurance emploi si nous fonctionnions autrement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne fait pas foi au grief 2019-03.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Madame Julie Bertrand, conseillère, rejoint la discussion.

Questions de l’assistance

Aucune question.

Rés. 2019-07-234 : Levée de la séance

À 19h05, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT